

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

2009
À L'ORDRE NATIONAL

ARRETE PREFECTORAL n° 09/DRCTAJE/1- 389
portant modification de la composition du comité de pilotage du document
d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212010
« Dunes, forêt et marais d'Olonne »

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 79/409/CE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU le Code de l'Environnement Livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV (parties législatives et réglementaires) ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008 – 1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion des directions départementales de « l'Équipement » et de « l'Agriculture et de la Forêt » dans certains départements ;
- VU le Décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU l'arrêté ministériel du 2 mars 2009 portant nomination du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 08.DAI/1.334 du 30 septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur David PHILOT, Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 08.DAI/1 – 397 du 30 décembre 2008 portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de la Vendée ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixant la liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de Zone de Protection Spéciale ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 «Dunes, forêts et marais d'Olonne » (zone de protection spéciale) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 07/DRCTAJE/1-95 du 23 février 2007 portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212010 « Dunes, forêt et marais d'Olonne » ;

CONSIDERANT la demande du président de l'Entente Interdépartementale pour la démoustication du littoral Atlantique du 19 mai 2009 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

.../...

ARRETE :

Article 1 : L'article 1er de l'arrêté n° 07/DRCTAJE/1-95 du 23 février 2007 est modifié comme suit :

Dans le Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, est ajouté :

(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Président de l'Entente Interdépartementale pour la démoüstication du littoral Atlantique

Le Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics, s'établit de la façon suivante :

(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Préfet de la Vendée
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Directeur Adjoint de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes
- Monsieur le Directeur de l'aviation civile de l'Ouest
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Directeur de l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer (IFREMER)
- Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Madame le Sous Préfet des Sables d'Olonne, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche sur Yon, le 22 JUIN 2009

Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la
préfecture de la Vendée,


David PHILOT